

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2026

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 29

Pouvoirs : 0

Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Marjorie MINUTOLO - Laurent DIAS - Diane LAMOTTE - Gilbert CARPENTIER - Martine DALLEST - Pierre-Yves CHABAUD - Evelyne DOMANICO - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Max FREY - Brigitte CALDERONE - Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT - Marc VANDEVOIR - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Nicolas IMPAGIANTIELLO - Virginie DELEAU - Sébastien ZOYO - Christine LE GALL - Ludovic COQUILLAT - Marina HOCQUET - Cyril BOSSELUT - Anne-Marie VIET - Alexandre DE PALMA - Yannick GUSSE - Aline SORINI - Patrice ENSARGUEX - Théau FOURNET.

Secrétaire de séance :

Marjorie MINUTOLO

PROCURATIONS :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_02_2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les résultats du scrutin proclamés le 15 mars 2026,

VU le résultat de l'élection d'un nouveau maire, le 22 mars 2026,

VU l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'effectif légal du Conseil Municipal de Roquefort-la Bédoule est de 29, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser 8,

VU la proposition de Monsieur le Maire de créer 8 postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu,

Art. 1 : DECIDE de créer 8 postes d'Adjoints au Maire,

Art. 2 : CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder immédiatement à l'élection des 8 Adjoints au Maire.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Marjorie MINUTOLO - Laurent DIAS - Diane LAMOTTE - Gilbert CARPENTIER - Martine DALLEST - Pierre-Yves CHABAUD - Evelyne DOMANICO - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Max FREY - Brigitte CALDERONE - Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT - Marc VANDEVOIR - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Nicolas IMPAGIANTIELLO - Virginie DELEAU - Sébastien ZOYO - Christine LE GALL - Ludovic COQUILLAT - Marina HOCQUET - Cyril BOSSELUT - Anne-Marie VIET - Alexandre DE PALMA - Yannick GUSSE - Aline SORINI - Patrice ENSARGUEX - Théau FOURNET)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 24 mars 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Marjorie MINUTOLO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260401-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-04-2026

Publication le : 01-04-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

